

Le général Nivelle est mort dans son lit !

Le 23 mars, la grande presse annonçait la mort du général Robert-Georges Nivelle, ex-généralissime des armées françaises, du 13 décembre 1916 au 12 mai 1917, décédé des suites d'une grippe infectieuse, en son domicile à Paris, rue de la Tour, entouré des siens.

La plupart des journaux ont consacré quelques-unes de leurs colonnes à retracer la carrière militaire du général Nivelle, son accès au G. Q. G., et son rôle dans l'offensive ratée du « Chemin des Dames », le 16 avril 1917, à laquelle son nom — ainsi que le nom de M. Painlevé, qui était alors ministre de la Guerre, — resteront indissolublement attachés.

Toute la presse bourgeoise s'est montrée unanime à plaindre un grand chef « que la fortune a trahi ». Elle énumère complaisamment les « exploits » du général Nivelle à Quennevières et à Verdun pour excuser « le coup de guigne du 16 avril », à la suite duquel le généralissime dut quitter le front. Mais, ajoute-t-elle, justice lui fut rendue après guerre, quand le général Nivelle, ayant reçu la médaille militaire « pour avoir affirmé dans des circonstances difficiles, les plus brillantes qualités de soldat et de chef », fut promu membre du Conseil supérieur de la guerre.

Suivent les commentaires : « C'est une grande figure militaire qui disparaît, écrit-on dans le « Petit Parisien ». C'est un chef, mais un chef qui ne fut pas heureux ». Et le « Temps » : « Il ne lui a manqué que l'étincelle du génie et la chance qui font les grands stratèges ».

Ainsi se perpétue l'odieux mensonge de guerre. Nivelle, chef léger et coupable, responsable de la mort absurde d'une centaine de milliers de combattants, est porté au pinacle à sa mort, alors qu'en toute équité il eût dû être fusillé de son vivant. Mais les intérêts supérieurs de la classe dirigeante veulent que, lorsque par lâcheté et peur des responsabilités, — ces deux indispensables vertus d'hommes d'Etat en régime démocratique, — les chefs civils abdiquent entre les mains des chefs militaires le pouvoir de conduire la guerre, l'infaillibilité du G. Q. G. est une règle absolue élevée à la hauteur d'un dogme : en aucun cas, l'homme investi aux armées des pouvoirs suprêmes ne peut faillir. La grande presse a charge d'en faire un personnage sacré, paré de toutes les vertus que lui attribue volontiers un « arrièrisme » gobeur qui ne demande qu'à croire au génie du « grand chef » et dont sa vanité patriotarde lui commande le culte. Il faut se souvenir de la façon dont le grotesque Joffre fut adulé par le pays pendant les deux premières années de la guerre, alors qu'il accumulait sur le front des massacres encore insoupçonnés !

Fait significatif : il n'existe dans le code de justice militaire, si dur à l'égard du simple soldat ou de l'officier subalterne, aucune disposition pour châtier les fautes professionnelles commises par les officiers généraux. Dans l'état actuel de la législation, aucune sanction ne saurait être prise à l'égard d'un chef militaire responsable d'un grave échec ; et la façon dont, malgré les terribles leçons de la guerre, les Chambres se sont obstinées à maintenir intact ce privilège réservé aux généraux, prouve bien que la règle est inhérente au régime même de la bourgeoisie.

Résumons en quelques lignes les faits qui motivent notre réquisitoire :

Le 16 novembre 1916, après l'échec, définitivement constaté, de l'offensive de la Somme, un nouveau plan d'attaque pour 1917 est élaboré au G. Q. G. par l'état-major du général Joffre. Il vise à une offensive d'ensemble déclenchée sur tous les fronts. L'armée française, pour sa part, attaquera entre la Somme et l'Oise, de Vimy à Soissons. Le 13 décembre, le général Nivelle — « imprégné de cet esprit offensif qui à la guerre comme sur les hippodromes ne mesure les obstacles que pour mieux les franchir », dit une note rédigée alors sur son compte, — est choisi pour remplacer dans la conduite des opérations le général Joffre.

Dès son entrée en fonctions, Nivelle ajoute au front d'attaque Vimy-Soissons, le secteur Soissons-Reims dans lequel il espère, d'un seul choc et en quelques heures, réaliser la fameuse percée. L'opération sera menée par un formidable groupement de 1.200.000 hommes, divisé en 3 armées (5^e : général Mazel, 6^e : général Mangin, 10^e : général Duchêne), sous les ordres du général Micheler.

Voici une note significative envoyée le 13 janvier 1917 par le général Nivelle au maréchal Haig :

« Nous romprons le front allemand quand nous « voudrons, à condition de ne pas nous attaquer « au point le plus fort et de faire l'opération par « surprise et attaque brusquée, en 24 ou 48 heures. »

« Cela fait, irruption de la cavalerie et d'armées « de manœuvre, réservées qui, combinant leur « action avec celle du combat de front, livreront « bataille aux forces restées disponibles de l'ennemi et les battront. »

« Ensuite, le terrain sera libre pour aller où on « voudra, à la côte belge comme à sa capitale, « SUR LA MEUSE ET SUR LE RHIN. »

« Dans cette exploitation sur les derrières de « l'ennemi, toutes les audaces seront permises. »

C'est encore une fois la reprise du dogme intangible de la rupture par l'application de la stratégie